

**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE DU 27 NOVEMBRE 2018**

Le SIVOM Région Minière a tenu le 27 novembre 2018 son Assemblée Générale au siège du SIVOM à Doyet. Ce Comité syndical se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17 du C.G.C.T. et fait suite à la séance du 08 novembre 2018 annulée pour absence de quorum.

Trente deux délégués assistent à cette réunion. Participent également à la réunion, Mme AMZIANE, receveur de la Trésorerie de Montmarault, M. BONNET, responsable administratif, et MM. MIRANDA et WEGRZYN, responsables techniques du Syndicat.

M. Daniel PIQUANDET, Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence puis demande à l'assistance d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Pascal MONCE, délégué de Villefranche d'Allier, décédé récemment. Passé ce moment de recueillement, il aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

**BP-2018-3-1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE :**

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 à l'approbation des délégués.

**Approuvée à l'unanimité.**

**BP-2018-3-2 – BORDEREAU DE PRIX DES INTERVENTIONS TECHNIQUES :**

Compte tenu des frais de fonctionnement et des tarifs appliqués par les fournisseurs, M. le Président propose d'appliquer un réajustement du bordereau de prix des interventions techniques.

Les tarifs suivants sont modifiés:

|   |                    |
|---|--------------------|
| - robinet avant compteur 20/15 :                | 22,80 € HT l'unité |
| - robinet avant compteur 25/15 :                | 21,60 € HT l'unité |
| - déplacement d'un engin :                      | 43,60 € HT l'unité |
| - heure d'engin :                               | 61,60 € HT l'heure |
| - concassé 0/31.5 :                             | 28,40 € HT le m3   |
| - sable :                                       | 27,40 € HT le m3   |
| - déplacement d'un agent :                      | 23,00 € HT l'unité |
| - ouverture ou fermeture d'un branchement :     | 25,50 € HT l'unité |
| - main d'œuvre :                                | 23,00 € HT l'heure |
| - frais d'intervention :                        | 97,00 € HT l'unité |
| - suppression définitive d'un branchement :     | 36,00 € HT l'unité |
| - mise en service d'un branchement en attente : | 41,00 € HT l'unité |

Les articles suivants sont ajoutés au bordereau:

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| - robinet avant compteur 20/15 télescopique : | 29,40 € HT l'unité          |
| - robinet avant compteur 25/15 télescopique : | 28,60 € HT l'unité          |
| - plus-value sur-largeur tranchée < 0,30 m :  | 3,90 € HT le mètre linéaire |
| - plus-value sur-largeur tranchée < 0,50 m :  | 5,40 € HT le mètre linéaire |
| - enfilage canalisation < 50 mm :             | 3,90 € HT le mètre linéaire |

Le tarif suivant est supprimé du bordereau:

|   |                     |
|---|---------------------|
| - remise en service d'un branchement supprimé : | 189,00 € HT l'unité |
|---|---------------------|

Les frais de remise en service seront désormais facturés au réel de la prestation.

Pour les autres fournitures, il n'est pas prévu de réactualisation.

M. HARGREAVES (Nassigny) demande si le coût du carburant a été intégré dans les modifications de tarifs. M. Miranda répond qu'une partie a été prise en compte tout en considérant le contexte actuel d'incertitude. Une régularisation pour 2020 sera de nouveau étudiée pour les prestations concernées.

**Approuvé à l'unanimité.**

**REPLACEMENT DE COUPONS OAT :**

*Sans objet : Des placements sont arrivés à échéance le 25/10/18. Les placements de coupons OAT ne sont possibles pour les syndicats mixtes que sur dérogation de la DDFIP sous condition d'un excédent d'investissement constaté à la clôture de l'exercice précédent. Ce qui n'est pas le cas du SIVOM depuis plusieurs années.*

### **BP-2018-3-3 – CHARGES ANNUELLES DU SPEC :**

M. le Président informe l'assemblée que, suite aux observations émises par le SPEC et les SIVOM Rive Gauche du Cher et Région Minière, une analyse financière a été réalisée par la Trésorerie de Montluçon sur les budgets du SPEC des dix derniers exercices.

A l'issue de cette étude, il s'avère que l'application des statuts pour le calcul des appels de charge entraîne un trop perçu pour le SPEC.

Afin de régulariser une première partie de cet excédent, il a été décidé lors de l'assemblée générale du SPEC du 03 octobre 2018 de suspendre les appels de charge pour les échéances d'octobre 2018 à décembre 2018, soit une économie pour le SIVOM Région Minière de 186 000 € HT.

**Le Comité syndical prend acte de cette régularisation d'excédent.**

### **BP-2018-3-4 - DECISIONS MODIFICATIVES N°4 :**

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018 :

#### **Régularisation des charges du SPEC**

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses - crédits à ajouter :

| Chapitre     | Article | Libellé                               | Montant          |
|--------------|---------|---------------------------------------|------------------|
| 67           | 673     | Titres annulés sur exercice antérieur | + 3 000          |
| 67           | 678     | Autres charges exceptionnelles        | + 5 000          |
| 023          | 023     | Virement à section d'investissement   | + 112 000        |
| <b>TOTAL</b> |         |                                       | <b>+ 120 000</b> |

Dépenses - crédits à réduire :

| Chapitre     | Article | Libellé               | Montant          |
|--------------|---------|-----------------------|------------------|
| 011          | 6288    | Autres remboursements | - 120 000        |
| <b>TOTAL</b> |         |                       | <b>- 120 000</b> |

**Approuvées à l'unanimité.**

### **BP-2018-3-5 - DECISIONS MODIFICATIVES N°5 :**

#### **Programmes de travaux 2018 et 2019**

##### **Section d'investissement**

Dépenses - crédits supplémentaires :

| Opération    | Article | Libellé                            | Montant          |
|--------------|---------|------------------------------------|------------------|
| 180          | 2315    | Programme 2018 : travaux           | + 62 000         |
| 190          | 2031    | Programme 2019 : frais d'étude     | + 48 000         |
| 190          | 2033    | Programme 2019 : frais d'insertion | + 2 000          |
| <b>TOTAL</b> |         |                                    | <b>+ 112 000</b> |

Recettes - crédits supplémentaires :

| Opération    | Article | Libellé                             | Montant          |
|--------------|---------|-------------------------------------|------------------|
| OPFI         | 021     | Virement de section de fonctionnemt | + 112 000        |
| <b>TOTAL</b> |         |                                     | <b>+ 112 000</b> |

**Approuvées à l'unanimité.**

### **BP-2018-3-6 - DECISIONS MODIFICATIVES N°6 :**

#### **Intégration des frais d'études et de publicité du programme 2018**

##### **Section d'investissement**

Dépenses - crédits supplémentaires :

| Opération    | Chap. | Article | Libellé                        | Montant         |
|--------------|-------|---------|--------------------------------|-----------------|
| 180          | 041   | 2313    | Programme 2018 : Constructions | + 7 500         |
| 180          | 041   | 2315    | Programme 2018 : Travaux       | + 28 000        |
| <b>TOTAL</b> |       |         |                                | <b>+ 35 500</b> |

Recettes - crédits supplémentaires :

| Opération    | Chap. | Article | Libellé                            | Montant         |
|--------------|-------|---------|------------------------------------|-----------------|
| 180          | 041   | 2031    | Programme 2018 : Frais d'études    | + 34 700        |
| 180          | 041   | 2033    | Programme 2018 : Frais d'insertion | + 800           |
| <b>TOTAL</b> |       |         |                                    | <b>+ 35 500</b> |

**Approuvées à l'unanimité.**

**BP-2018-3-7 – CESSION D'UN VEHICULE :**

Il est prévu de remplacer le véhicule Peugeot Beeper immatriculé AA-140-HC acquis en avril 2009 et affichant un kilométrage supérieur à 200 000 km. Il est précisé que ce bien a été amorti en totalité. Il est proposé un montant plancher pour une vente ou une reprise à 1 500 € HT.

**Approuvée à l'unanimité.**

**BP-2018-3-8 ADMISSIONS EN NON VALEUR :**

Mme AMZIANE, le receveur, ne peut faire le recouvrement de certaines sommes impayées et il convient en conséquence d'admettre ces redevances en non-valeur pour un montant de 18 466,58 €.

Pour information, le montant des créances éteintes relatives à des surendettements s'élève à 10 205,41 €.

**Approuvées à l'unanimité.**

Il est précisé par Mme AMZIANE que la mise en place du TIP a permis à son service de dégager plus de temps pour des actions de recouvrement dont le taux est passé de 96% à 97% en un an.

**BP-2018-3-9 – CONVENTION AVEC LE CABINET CTR : AUDIT ET CONSEIL EN INGENIERIE SOCIALE:**

Le cabinet CTR intervient pour le compte des acteurs publics dans l'optimisation budgétaire de leurs charges.

Une jurisprudence permettrait au SIVOM d'obtenir son éligibilité au dispositif de "l'allègement Fillon" qui consiste en la réduction des charges patronales de certains agents, et ce sans remettre en cause le statut du syndicat et de ses agents.

M. le Président propose ainsi la réalisation d'une mission d'audit et de conseil menée par le cabinet CTR afin de vérifier l'éligibilité du SIVOM.

Suite à cette phase d'audit, le SIVOM conserve le droit de mettre en oeuvre ou non l'instruction auprès de l'URSSAF. De surcroît, ce partenariat ne présente aucun risque financier puisque la rémunération à hauteur de 35% du cabinet CTR ne s'établit que sur l'obtention des régularisations des trente six derniers mois et sur les économies réalisées dans les vingt quatre mois qui suivent la procédure.

**Approuvée à l'unanimité.**

*Il est donné délégation au Président pour mettre en oeuvre ou non l'application des recommandations suite à la phase d'audit. Les résultats obtenus de cette opération seront présentés au Comité Syndical.*

**BP-2018-3-10 – CONVENTION AVEC LE CABINET CTR : ANALYSE ET CONSEIL EN FISCALITE DE L'ENVIRONNEMENT :**

Toujours dans le cadre des discussions avec le cabinet CTR, il a été présenté au SIVOM que son statut de service public industriel et commercial lui permettrait de profiter d'une fiscalité réduite sur ses dépenses énergétiques et plus particulièrement sur la CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité) basée sur sa consommation électrique.

M. le Président propose ainsi la réalisation d'une mission d'analyse et de conseil menée par le cabinet CTR afin de vérifier l'éligibilité du SIVOM.

Suite à cette phase d'analyse, le SIVOM conserve le droit de mettre en oeuvre ou non les préconisations du rapport. Ce partenariat ne présente pas non plus de risque financier puisque la rémunération à hauteur de 35% du cabinet CTR ne s'établit que sur l'obtention des régularisations sur les années 2016 et 2017.

**Approuvée à l'unanimité.**

*Il est donné délégation au Président pour mettre en oeuvre ou non l'application des recommandations suite à la phase d'analyse. Les résultats obtenus de cette opération seront présentés au Comité Syndical.*

### **BP-2018-3-11 – ADHESION A L'ATDA :**

Monsieur le Président explique que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Son article 37 impose la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO).

Le personnel du SIVOM n'ayant pas les compétences pour assurer cette mission, il est proposé d'adhérer à l'ATDA qui a créé par délibération du 12 juillet 2018 un service optionnel de protection des données à caractère personnel qui sera effectif au 1er janvier 2019. Mme TOUZEAU (Doyet), en tant que Présidente de l'ATDA, précise que cette prestation a nécessité le recrutement de deux agents de catégorie A à temps complet, chacun avec des compétences combinées dans les domaines juridique et informatique.

Deux solutions d'adhésion s'offrent au SIVOM :

- adhésion aux missions de base de l'ATDA pour 548,00 € HT par an et à la mission optionnelle en matière de protection des données à caractère personnel pour 1 900,00 € HT par an,
- adhésion à la seule mission optionnelle en matière de protection des données à caractère personnel pour 3 800,00 € HT / an,

Pour rappel, les missions de bases de l'ATDA comprennent

- une assistance en matière informatique
- une assistance en matière de développement local
- une assistance à la maîtrise d'ouvrage
- une assistance financière

Il est donc proposé d'adhérer aux missions de base et à l'option « Protection des données personnelles » en désignant l'ATDA comme DPO.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **DELIBERATIONS PRISES PAR DELEGATION PAR LE BUREAU :**

#### **Séance du 12 juillet 2018 :**

1 – Programme de travaux 2017 – lot 1 (canalisations) : avenant n°1 :

Durée initiale : 11 mois. Certains chantiers décalés à la demande du SIVOM  
Avenant pour prolongation de délai de 2 mois.

2 – Programme de travaux 2017 – maîtrise d'oeuvre : avenant n°1 :

Durée initiale : 12 mois. Démarrage tardif et délai prolongé des travaux.  
Avenant pour prolongation de délai de 12 mois.

3 – Emprunt de 600 000 € :

4 établissements bancaires consultés.

Offre retenue : la Banque Postale avec un taux fixe de 1,46 % sur 20 ans

4 – Demande de remise gracieuse :

Demande d'une association de Nassigny : refusée.

#### **Séance du 1<sup>er</sup> août 2018 :**

1 – Programme de travaux 2018 – attribution des marchés de travaux :

Lot 1 – canalisations : 1 candidat. Offre retenue : Groupement Barbiero / Sogea pour un montant de 979 261,79 € HT

Lot 2 – réservoirs : 2 candidats. Offre retenue : Résina pour un montant de 262 149,88 € HT

#### **Séance du 27 novembre 2018:**

1 – Programme 2019 – marché de maîtrise d'oeuvre :

4 candidats. Offre retenue : REUR pour un montant de 117 000,00 € HT

2 – Ligne de trésorerie :

Montant : 700 000 €. Période de décembre 2018 à décembre 2019.

4 établissements bancaires consultés.

Offre retenue : la Banque Postale basée sur l'indice Eonia + marge de 0,78 %. Commission de non-utilisation : 0,10 %.

Commission d'engagement : 1 050 €.

3 – Demande de remise gracieuse :

Demande de la Commune de Chamblet suite à une fuite sur les toilettes publiques : refusée.

### **POINT SUR LES TRAVAUX :**

M. MIRANDA, responsable technique, présente l'avancée des travaux depuis la dernière assemblée :

#### **- Marché à commandes 2018-2021 :**

##### **LOUROUX DE BOUBLE – Remplacement conduite RD185 (conjointement avec travaux d'assainissement) :**

- 371 ml PVC Ø75, 231 ml PEHD Ø50 et reprise de 18 branchements,
- travaux achevés,
- montant des travaux : 89 345,10 € HT

##### **MONTMARAULT – Remplacement des conduites rue du Batardeau et Camus de Richemond :**

- 316 ml PEHD Ø50, 41 ml PEHD Ø125 et reprise de 35 branchements,
- travaux achevés,
- montant des travaux : 85 601,52 € HT

##### **REUGNY – Dévoisement des conduites suite à l'aménagement de la RD70 :**

- 400 ml PEHD Ø50, 163 ml PVC Ø50, 23 ml PVC Ø75 et reprise de 11 branchements,
- travaux achevés,
- montant des travaux : 52 643,38 € HT dont 11 484,74 € HT pris en charge par le Département de l'Allier

#### **- Programme annuel 2017 – lot 2 (réservoirs et équipements) – Attribué à Résina :**

##### **ESTIVAREILLES – réservoir du Cluzeau :**

- volume 185 m<sup>3</sup>,
- travaux achevés.

##### **LA CELLE – surpresseur du Bourg :**

- travaux achevés

##### **LA CELLE – réservoir de la Combe :**

- volume 185 m<sup>3</sup>
- travaux achevés

##### **VILLEBRET – réservoir du Bourg :**

- volume 240 m<sup>3</sup>
- travaux achevés

##### **ESTIVAREILLES – Captages de la Mitte :**

- travaux achevés.

**Montant total du marché : 494 079,51 € HT. Travaux achevés le 11 juillet 2018 et réceptionnés le 29 août 2018.**

#### **- Programme annuel 2017 complémentaire – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :**

##### **ESTIVAREILLES / REUGNY – remplacement de la conduite alimentant le Bourg de Reugny :**

- 3 742 ml de fonte Ø150, 120 ml PEHD Ø63, 140 ml PEHD Ø50, reprise de 10 antennes, 3 ventouses, 3 poteaux incendie et 56 branchements,
- travaux achevés

##### **ST GENEST – remplacement de la conduite alimentant le Bourg :**

- 3 046 ml de fonte Ø125, 253 ml PEHD Ø50, reprise de 10 antennes, 4 ventouses, 2 poteaux incendie et 28 branchements,
- travaux achevés

##### **VAUX – remplacement de la conduite en amiante-ciment:**

- 3 120 ml de fonte Ø150, reprise de 10 antennes, 3 ventouses, 4 poteaux incendie, 1 réducteur de pression et 39 branchements,
- travaux achevés

**Montant total du marché : 1 503 609,86 € HT avec une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 500 000 € HT.**

**Travaux achevés le 20 juillet 2018 et réceptionnés le 31 octobre 2018.**

#### **- Programme annuel 2018 – lot 1 (canalisations) – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :**

##### **BEZENET – remplacement de la conduite rue des Chauvais :**

- 592 ml de PEHD Ø140, 1 343 ml PEHD Ø110, 717 ml PEHD Ø50, reprise de 2 poteaux incendie et 78 branchements,
- démarrage début 2019

##### **COSNE D'ALLIER – remplacement de la conduite rues Alain Fournier et Théodore de Banville :**

- 128 ml de PEHD Ø160, 158 ml PEHD Ø50, reprise de 16 branchements,
- démarrage en 2019

**DOYET – remplacement de la conduite rue Marceau :**

- 601 ml de PEHD Ø50, reprise d'une ventouse et 34 branchements,
- travaux achevés

**LOUROUX DE BOUBLE – remplacement de la conduite entre Boucé et le réservoir des Brûlards :**

- 1 360 ml de PEHD Ø125, 65 ml de PVC Ø90, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- travaux en cours

**MONTMARAUPT – remplacement de la conduite rue des Vosges :**

- 328 ml de PEHD Ø50, reprise de 15 branchements,
- travaux en cours

**ST ANGEL – remplacement de la conduite rue de la Planchette :**

- 406 ml de PVC Ø160, reprise de 18 branchements,
- travaux achevés

**ST BONNET DE FOUR – remplacement de la conduite au Four :**

- 897 ml de PEHD Ø50, reprise de 14 branchements,
- démarrage en 2019

**VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite à la Tabazeau:**

- 1 450 ml de PEHD Ø50, reprise de 8 branchements,
- démarrage en 2019

**VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite rue Emile Guillaumin :**

- 207 ml de PEHD Ø160, 66 ml de PEHD Ø50, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- démarrage en 2019

**Montant total du marché : 979 261,79 € HT**

**- Programme annuel 2018 – lot 2 (réservoirs et équipements) – Attribué à Résina :**

**LOUROUX DE BOUBLE – réservoir les Brûlards :**

- volume 120 m<sup>3</sup>,
- travaux en cours

**CHIRAT-L'EGLISE – réservoir les Pilezaudes :**

- volume 150 m<sup>3</sup>
- travaux achevés

**Montant total du marché : 262 149,88 € HT**

M. MIRANDA précise que depuis l'augmentation du prix de l'eau votée en 2015, environ 53 km de conduites amiantées ont été changés sur une longueur totale de 189 km.

**EVOLUTION SUR LE TERRITOIRE DE MONTLUÇON COMMUNAUTÉ :**

M. le Président informe l'assemblée que le Conseil Communautaire de Montluçon Communauté a délibéré le 13 novembre 2018 en faveur d'un retrait au 1<sup>er</sup> janvier 2019 du SIVOM Région Minière comme le permet la Loi NOTRe.

Les communes concernées sont :

- |                           |                    |                          |
|---------------------------|--------------------|--------------------------|
| - Lavault Ste Anne        | - la Petite Marche | - St Marcel en Marcillat |
| - Marcillat en Combraille | - St Fargeol       | - Ste Thérènce           |
| - Mazirat                 | - St Genest        | - Villebret              |

M. GUERIN, vice-Président de Montluçon Communauté délégué à l'Eau et l'assainissement, précise que, dans un premier temps, il y aura peu de changements sachant que le SIVOM continuera d'exercer les compétences par conventionnement. Le cabinet en charge de cette étude doit préparer les projets de convention.

Plusieurs élus prennent la parole car selon eux et au vu du délai relativement court, il paraît compliqué de mettre en œuvre une convention au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans son approbation par le Comité Syndical du SIVOM.

M. PIQUANDET regrette le peu de concertation en amont de cette décision et estime que cela ressemble à un passage en force. Il précise également que Mme la Préfète de l'Allier doit recueillir l'avis de la CDCI avant de prendre un arrêté et que ce point n'est pas à l'ordre de la prochaine séance.

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**45 collectivités membres**

**31 délégués présents**

**ANC-2018-3-1 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR :**

Mme AMZIANE, le receveur, ne peut faire le recouvrement de certaines sommes impayées et il convient en conséquence d'admettre ces redevances en non-valeur pour un montant de 123,75 €.

**Approuvées à l'unanimité.**

### **ANC-2018-3-2 : DECISIONS MODIFICATIVES N°1 :**

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2018 :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses - crédits à ouvrir :

| Article | Libellé                        | Montant     |
|---------|--------------------------------|-------------|
| 6541    | Créances admises en non-valeur | + 50        |
|         | <b>TOTAL</b>                   | <b>+ 50</b> |

Dépenses - crédits à réduire :

| Article | Libellé                          | Montant     |
|---------|----------------------------------|-------------|
| 673     | Titres annulés sur ex. antérieur | - 50        |
|         | <b>TOTAL</b>                     | <b>- 50</b> |

**Approuvées à l'unanimité.**

### **CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

**37 collectivités membres**

**23 délégués présents**

#### **PI-2018-3-1 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :**

Il est proposé les mêmes cadences d'amortissement que le budget principal pour les types de biens suivants :

- Matériel industriel, outillage : 10 ans
- Logiciels : 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

**Approuvées à l'unanimité.**

#### **PI-2018-3-2 : BORDEREAU DE PRIX DES INTERVENTIONS TECHNIQUES :**

M. le Président propose d'appliquer un réajustement du bordereau de prix sur des pièces spécifiques au budget "Contrôle des Poteaux incendie".

Les tarifs suivants sont modifiés:

- poteau DN 100 sans coffre : 950,00 € HT l'unité
- poteau DN 100 avec coffre : 1 180,00 € HT l'unité
- poteau DN 80 sans coffre : 850,00 € HT l'unité
- poteau DN 80 avec coffre : 990,00 € HT l'unité
- borne incendie DN 100 : 1 150,00 € HT l'unité
- plaque de repérage pour borne incendie : 73,00 € HT l'unité
- vidange : 114,00 € HT l'unité
- clapet + guide + vis : 103,00 € HT l'unité
- kit réhabilitation avec vidange auto : 355,00 € HT l'unité
- bouchon DN 40 : 27,50 € HT l'unité
- bouchon DN 65 : 29,20 € HT l'unité
- bouchon DN 100 : 35,20 € HT l'unité
- serrure : 44,00 € HT l'unité

Pour les autres fournitures et prestations, le bordereau est identique à celui approuvé pour le budget principal.

**Approuvé à l'unanimité.**

-----

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme MARTIN (Hyds) : une locataire sur Hyds a été victime d'une fuite qui a été réparée tardivement par le propriétaire, l'OPAC de Commeny. Mme MARTIN demande si elle pourra quand même bénéficier d'un dégrèvement. M. BONNET répond que le SIVOM est au courant de la situation et que le dégrèvement sera étudié dès réception de l'attestation de réparation par le plombier. Le fait que ce soit le propriétaire qui ait pris en charge la réparation n'aura pas d'incidence.

A l'issue de la réunion dont la séance est levée à 11H45, M. PIQUANDET convie l'assistance à prendre le verre de l'amitié.